



FICHE DE DONNEES SECURITE

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de mise à jour : 15/05/2014 – Version : 2.0

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE

- 1.1. Identificateur du produit** **AGROCEAN FOLIALG**
- 1.2. Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Fertilisant foliaires aux algues
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
AGRIMER
Prat Menan - BP 29
29880 PLOUGUERNEAU - FRANCE
Tel : (33) 02 98 04 54 11
Fax : (33) 02 98 04 55 15
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence** Orfilla France (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centre Anti-Poison (Rennes) : + 33 (0)2 99 59 22 22

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange**
Pas de classification selon la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE ou selon le Règlement 1272/2008.
- 2.2. Eléments d'étiquetage**
Etiquetage selon la Directive 67/548/CEE ou Directive 1999/45/CE : aucun
Etiquetage selon Règlement 1272/2008 : aucun
Pictogramme de danger : aucun
Indication de danger : aucun
Phrase de risque : aucun
- Conseil de prudence :
Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux, ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P102 : Tenir hors de la portée des enfants
P103 : Lire l'étiquette avant utilisation
P501 : Eliminer le contenu/récipient en accord avec la réglementation locale/régionale/nationale/internationale
- 2.3. Autres dangers**
Aucune donnée/information disponible

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange

Composants présentant un danger :

Composant	Classification selon règlement CE 1272/2008	Classification selon directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	Composition	Classification de la préparation
Nitrate de magnésium	Ox. Sol. 1 H271	O; R8	60-70%	Non

No CAS : 013446-18-9 No CE : 233-826-7				
Formol	Carc. 2 H351 Acute Tox 3 H331 Acute Tox 3 H311 Acute Tox 3 H301 Skin irrit 2 H315 Eye irrit 2 H319 Skin sens 1 H317 STOT SE 3 H335	Xn; R20/21/22, R36/37/38 Carc. Cat 3; R40, R43	<0.5 %	Non

Composants ne présentant pas de danger :
Extrait de laminaire (algue)

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas de :

- Inhalation : amener la personne au grand air.
- Yeux : rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes, et consulter un ophtalmologiste.
- Peau : enlever les vêtements souillés. Rincer abondamment à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin en cas de démangeaison et de rougeur.
- Ingestion : rincer la bouche à l'eau et boire beaucoup d'eau. Consulter rapidement un médecin. Ne pas faire vomir.

Moyens collectifs d'urgence : Douche de sécurité et lave œil

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

En fonction de la voie d'exposition : picotements, rougeurs, irritations, nausées, vomissements, diarrhées

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information complémentaire disponible

SECTION 5 - MESURES DE LUTTES CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Méthode : tous les moyens d'extinction sont appropriés (eau pulvérisée, mousse, produit sec, dioxyde de carbone)

Dangers spécifiques : dégagement possible de produits de décomposition dangereux : CO, CO₂.
Recueillir séparément les eaux d'extinction.

Protection du personnel : appareils respiratoires.

5.2. Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange

Pas d'information complémentaire disponible

5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas pénétrer ou rester dans la zone dangereuse sans vêtements de protection chimique et sans appareil respiratoire autonome

Le port d'un appareil respiratoire autonome est recommandé pour pénétrer dans la zone dangereuse.

Eviter le rejet des eaux d'incendie dans les égouts.

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLES

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Précaution individuelle : éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz, fumées, vapeurs, aérosols. Utiliser un masque respiratoire, des gants, des lunettes de protection.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir l'épandage. Ne pas rejeter directement à l'égout ou dans le milieu naturel. Prévenir les autorités en cas de fuites significatives.

6.3. Méthode et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : ne pas diluer à grande eau. Récupérer avec un absorbant inerte et ramasser mécaniquement.

Éliminer selon section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux sections 8 et 13

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Conserver le récipient bien fermé. Utiliser à l'extérieur ou dans un atelier avec un renouvellement d'air/ventilation suffisante. Ne pas respirer les gaz, fumées, vapeurs ou aérosols. Utiliser un masque respiratoire, des gants, des lunettes de protection.

Éviter les dispersions accidentelles et éclaboussures. Éviter le contact avec la peau ou les yeux.

Ne pas manger, fumer, boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage tenant compte des éventuelles incompatibilités

Stockage : en emballage fermé, à l'abri du gel et de la chaleur. Ne pas stocker à proximité de produits alimentaires et boissons, y compris ceux pour les animaux.

Emballage: cuve 1000 litres, bidon 5 litres ou bidon 10 litres. Ne pas stocker dans d'autres récipients. Conserver le produit dans le récipient d'origine étiqueté et fermé.

7.3. Utilisation finale particulière

Pas d'information complémentaire disponible

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Mesures d'ordre technique : travailler en plein air ou dans un lieu bien ventilé

Valeurs limite d'exposition : aucune étude n'a été réalisée pour le moment sur ce mélange

Données relatives aux composants :

Formaldéhyde (< 0.5 %) :

Dose dérivée sans effet DNEL :

Formaldéhyde 50-00-0	Effets locaux
DNEL Travailleur, effets systémiques long terme, dermique	240 mg/kg pc/j
DNEL Travailleur effets locaux, inhalation	1 mg/m ³
DNEL Consommateurs, effets systémiques long terme, contact dermique	102 mg/kg pc/j
DNEL Consommateurs, effets systémiques, long terme, inhalation	3,2 mg/m ³
DNEL Consommateurs, effets systémiques, long terme, ingestion	4,1 mg/kg pc/j
DNEL Travailleurs, effets systémiques à long terme, inhalation	9 mg/m ³
DNEL Travailleurs, long terme, effets locaux, contact avec la peau	0,037 mg/cm ²
DNEL Travailleurs, long terme, effets locaux, inhalation	0,5 mg/m ³
DNEL Consommateurs, long terme, effets locaux, contact avec la peau	0,012 mg/cm ²
DNEL Consommateurs, long terme, effets locaux, inhalation	0,1 mg/m ³

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Formaldéhyde 50-00-0	Effets locaux
Eau douce	0,47 mg/l
Eau de mer	0,47 mg/l
STP	0,19 mg/l
Sédiment d'eau douce	2.44 mg/kg dwt

Sol	0.21 mg/kg dwt
Sédiment marin	2.44 mg/kg dwt
Libérations intermittentes	4.7 mg/l

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle :

INRS (FR), Valeur Moyenne d'Exposition (VME) = 0.5 ppm limites indicatives (VL)

INRS (FR), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT) = 1 ppm limites indicatives (VL)

8.2. Contrôle de l'exposition

Procédure de surveillance : médecine du travail

Equipement de Protection

Protection respiratoire : masque contre les aérosols, type P1

Protection de la peau : gants de protection. Vêtements de travail.

Protection des yeux : lunettes de protection

Mesures particulières d'hygiène : se laver les mains après toute manipulation du produit. Ne pas manger, boire, fumer lors de l'utilisation du produit

Protection de l'environnement : Vider l'eau de rinçage du bidon dans la cuve de pulvérisation

SECTION 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence :	liquide vert à brun
Odeur :	caractéristique.
Densité :	1.355 – 1.375
pH :	3.5 – 4.5
Solubilité :	se disperse facilement dans l'eau.
Point de fusion :	non applicable.
Point d'ébullition :	non déterminé.
Température de décomposition :	non déterminée.
Pression de vapeur :	non applicable.
Dangers d'explosion :	non explosible.
Propriétés comburantes :	non comburant.

SECTEUR 10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible (pas de risque particulier attendu)

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.

Le produit peut changer de couleur dans le temps, sans altération de ses qualités.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible sur le mélange.

10.4 Conditions à éviter

Stockage à des températures supérieures à 40 °C et inférieures à -10°C.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants, bases, acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, voir section 5

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Pas de tests réalisés directement sur le mélange, la classification a été établie à partir des données existantes sur les substances contenues dans le mélange

Toxicité aiguë : pas d'information disponible sur le mélange

Données composants :

Formaldéhyde (< 0.5 %) :

Toxicité aiguë dermique (lapin) DL50 = 270 mg/kg

Nitrate de Magnésium (60%) :

Toxicité aiguë orale (rat) DL50 = 5440 mg/kg

Irritation /corrosion : pas d'information disponible sur le mélange

Sensibilisation : pas d'information disponible sur le mélange

Cancérogénicité : pas d'information disponible sur le mélange

Formaldéhyde (< 0.5 %) :

INRS, cancérogène catégorie 3

US-EPA Air unit risk = $1,3 \cdot 10^{-5}$ ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)-1 (squamous cell carcinoma)

OEHHA Inhalation unit risk = $6 \cdot 10^{-6}$ ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)-1

Mutagénicité : pas d'information disponible sur le mélange

Toxicité chronique : pas d'information disponible sur le mélange

Formaldéhyde (< 0.5 %) :

Orale, US EPA : 20 mg/kg/j (rat, baisse de prise de poids, histopathologie)

NOAEL : 15 mg/kg/j

Orale, ATSDR : 0.2 mg/kg/j (Gastro)

Orale, Santé Canada : 2.6 mg/L (histopathologie, voir digestive).

Inhalation, Santé Canada : 0.12 mg/m³

Inhalation, OEHHA : 9 $\mu\text{g}/\text{m}^3$

SECTION 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Aucune étude n'a été réalisée pour le moment sur ce mélange.

Composants :

Formaldéhyde (<0.5%) :

Poisson : CL50 = 100 mg/l (*Lepomis macrochirus*, 96 h) ; CL50 = 41 mg/l (*Brachydanio rerio*, 96 h)

Invertébrés aquatiques : CE50 = 42 mg/l (*Daphnia magna*, 24 h) (DIN 38412)

Algue : EC5 = 0.3 mg/l (*Desmodesmus subspicatus*) algue verte, 24 h

Bactéries : EC5 = 14 mg/l (*Pseudomonas putida*, 16 h)

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas persistant, biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas bioaccumulable

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'étude réalisée pour le mélange

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune étude n'a été réalisée sur le mélange.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus : l'élimination doit se faire selon les normes en vigueur. Ne pas rejeter les résidus à l'égout.

Destruction / élimination : Eliminer les cartons, les palettes et les bidons selon la législation.

Décontamination / nettoyage : Les bidons doivent être préalablement rincés et vider dans les cuves de pulvérisation. Utiliser des containers. Eliminer dans une installation autorisée (incinération ou recyclage)

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU : non réglementé

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies : non réglementé

14.3 Classe de danger pour le transport

Route (ADR 2011) : non réglementé

Voie maritime (IDMG 2011) : non réglementé

14.4 Groupe d'emballage : non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement : non réglementé

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information complémentaire disponible

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC : non concerné

SECTION 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Règlementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Symbole de dangers : aucun

Phrases de risques : aucune

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange. Pas de scénario d'exposition disponible.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement CE 1907/2006 et au règlement 453/2010.

Détails de la révision : nouveau format

Phrases des risques dans la section 2 : aucune

Texte intégral des mentions dans la section 2 et 3 :

Xn: irritant

O : Comburant

R8 : favorise l'inflammation des matières combustibles

R20/21/22 : nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion

R36/37/38 : irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau

R40 : effet cancérigène suspecté

R43 : peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

H271 : peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant

H301 : toxique en cas d'ingestion

H311 : toxique par contact cutané

H315: provoque une irritation cutanée

H317 : peut provoquer une allergie cutanée

H319: provoque une sévère irritation des yeux

H331 : toxique par inhalation

H335: peut irriter les voies respiratoires.

H351 : susceptible de provoquer le cancer

P102 : Tenir hors de la portée des enfants

P103 : Lire l'étiquette avant utilisation

P501 : Eliminer le contenu/récipient en accord avec la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances relatives au produit à la date de la mise à jour. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques encourus lorsque le produit est utilisé pour un autre usage que celui pour lequel il a été conçu.